

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 21/04/2011**

Nombre de Membres	
En exercice	7
Présents	4
Votants	6

Voix Pour :	6
Voix Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille onze, le 21 avril à dix sept heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire - Président de la Caisse des Ecoles

Date de convocation du conseil d'administration : Le 13 avril 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – KAIL – SQUIRI - BENABEN

REPRESENTE(S) : Mme ELLENA par M. KAIL ; Mme FOURNY par M. TORNATORE

ABSENT(ES) : Mme ROBERT

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

Le conseil d'administration de la caisse des Ecoles,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après avoir entendu l'exposé du compte de gestion 2010, le conseil d'administration de la caisse des Ecoles :

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire, Président de la Caisse des Ecoles**

**Emile TORNATORE**



Le Maire, Président de la CDE, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/04/2011, à la porte de la mairie et de sa transmission au représentant de l'Etat le 20/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.